

Cinq tombes du second âge du fer à Sion

Autor(en): **Kaenel, Gilbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archäologie der Schweiz : Mitteilungsblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Archéologie suisse : bulletin de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie = Archeologia svizzera : bollettino della Società svizzera di preist**

Band (Jahr): **6 (1983)**

Heft 2: **Valais**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-5336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cinq tombes du second âge du fer à Sion

Fouilles Bocksberger, Sauter et Gallay

Gilbert Kaenel

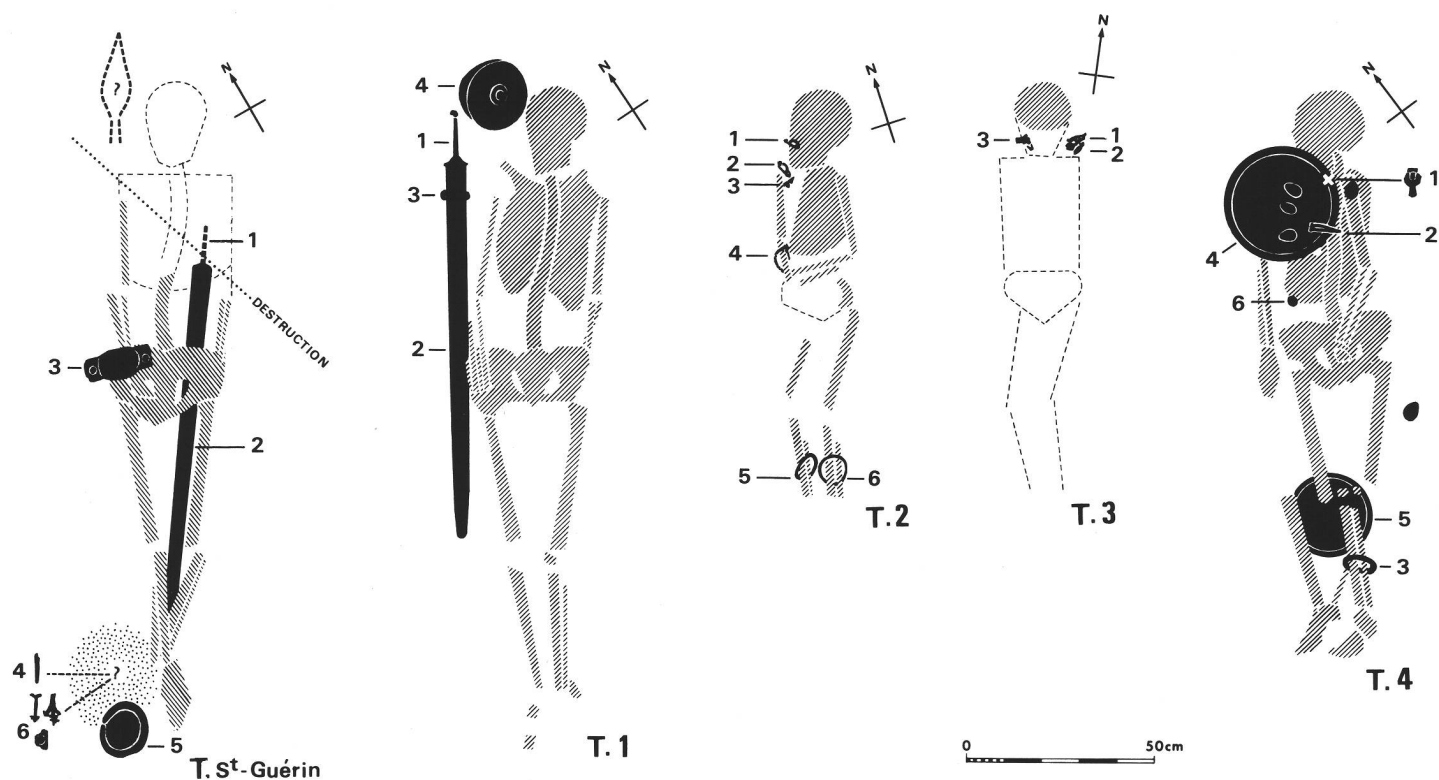


fig. 1-5

Relevé schématique des cinq sépultures avec la position du mobilier sur le squelette (fig. 1 = tombe de Saint-Guérin, fig. 2-5 = tombes 1-4 du Petit-Chasseur II). Ech. 1 : 20. Dessin Y. Reymond.

Schematische Grabzeichnungen mit der Lage der Beigaben (die Numerierung der Objekte entspricht dem Katalog S. 51ff.)
Pianta delle cinque tombe con la posizione delle suppellettili sullo scheletro.

Saint-Guérin et le Petit-Chasseur

Le nom de ces deux quartiers, situés dans le secteur occidental de la ville de Sion, est familier des préhistoriens bien au-delà des frontières helvétiques; la mise au jour de sépultures, d'un groupe de menhirs et de zones d'habitat du Néolithique au Bronze ancien, au cours des nombreuses campagnes de fouilles conduites depuis plus de vingt ans par O.-J. Bocksberger et le Département d'Anthropologie de l'Université de Genève, sont à l'origine de cette notoriété internationale¹.

46 Ce n'est pourtant pas de ces périodes

reculées dont il est question ici, mais d'horizons plus récents, de sépultures de la période de La Tène et du tout début de l'époque romaine, explorées au cours de ces mêmes fouilles, dans l'ombre des recherches néolithiques. Le but de cet exposé sommaire est de présenter, à la demande d'A. Gallay, les trouvailles de cinq sépultures, dont une seule a déjà fait l'objet d'un article très détaillé². La publication des relevés et de l'ensemble des observations effectuées dans le cadre des fouilles, paraîtra dans la série des monographies sur le site du Petit-Chasseur, élaborées par A. Gallay³.

Les découvertes

1) En été 1965, O.-J. Bocksberger réalisait une fouille de sauvetage à Saint-Guérin, dans un chantier de construction, exhumant ainsi une tombe du second âge du Fer, dont la localisation précise nous échappe; cette tombe fut d'ailleurs fouillée rapidement, à partir d'une tranchée qui avait déjà emporté le crâne et une partie du haut du corps (fig. 1).

2) Au mois d'août 1968, au cours des fouilles de l'habitat néolithique du Petit-Chasseur II (au sud du Petit-Chasseur I avec ses sépultures en ciste et dal-

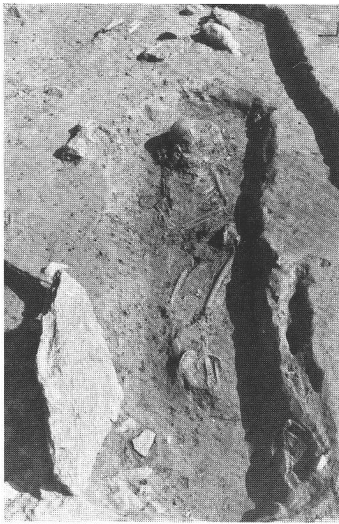


fig. 6
Tombe 2. Le squelette dégagé avec ses parures.
Grab 2, freigelegt.
Tomba 2. Lo scheletro messo a giorno con i gioielli.

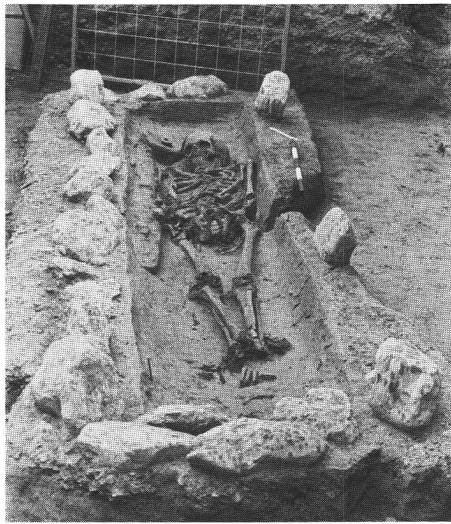


fig. 7
Tombe 1. Le squelette dégagé, avec arme et offrande, au fond d'un cercueil creusé dans un tronc d'arbre.
Grab 1, freigelegt. Deutlich zeichnet sich der Baumsarg ab.
Tomba 1. Lo scheletro messo a giorno con arma e offerte, in una cassa scolpita in un tronco d'albero.

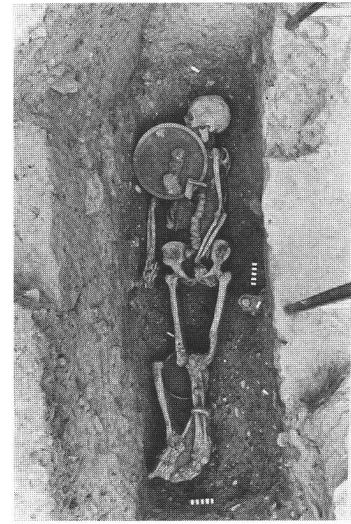


fig. 8
Tombe 4. Le squelette dégagé, avec parures et offrandes.
Grab 4, freigelegt.
Tomba 4. Lo scheletro messo a giorno con gioielli e offerte.

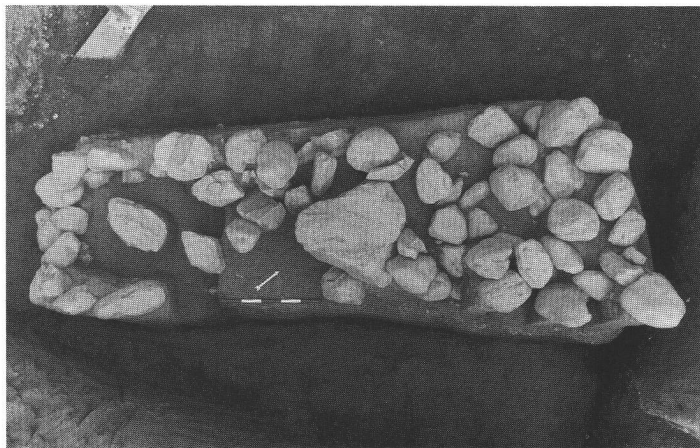


fig. 9
Tombe 1. Dispositif de couverture, une plus grosse pierre au centre, au niveau du bassin. Voir fig. 7.
Die Steinabdeckung des Grabes 1, mit grossem Stein auf der Höhe des Beckens.
Tomba 1. Copertura; una pietra più grande al centro, a livello del bacino.

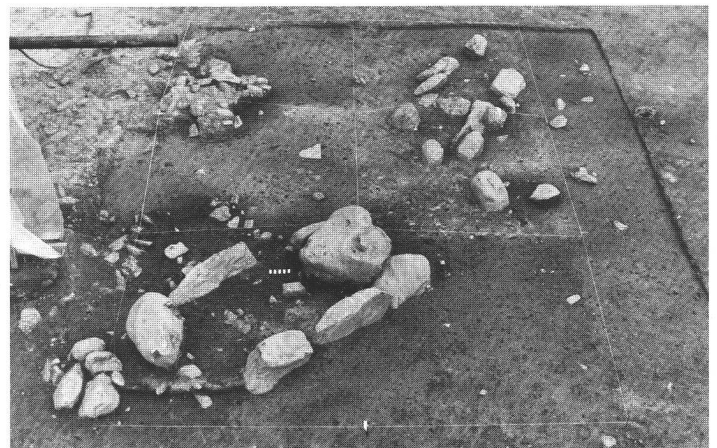


fig. 10
Tombes 2 (à gauche) et 3. Entourage de pierres et couverture partielle, en particulier une grosse pierre au centre, au niveau du bassin (voir fig. 9).
Gräber 2 und 3 mit ihren Steinumrahmungen. Mit grossem Stein auf der Höhe des Beckens.
Tomba 2 e 3. Bordo di pietre e copertura parziale.

les gravées) une tombe de La Tène (tombe 1) fut fouillée avec une minutie exemplaire, comme en témoigne la publication⁴.

3) En avril 1972, à l'occasion d'une nouvelle extension des fouilles, en extrême urgence cette fois-ci, précédant de peu la construction de bâtiments, trois autres tombes furent explorées: les deux premières datent de La Tène également (tombes 2 et 3) et la troisième du début de l'époque romaine (tombe 4).

Le mobilier des ces sépultures, illustré plus bas, a en partie été restauré en 1965, 1969 et 1983 dans les ateliers du »Römisch-Germanisches Zentralmu-

seum« de Mayence, sous la direction de H.-J. Hundt et U. Schaaff, puis par Ch. Favre sur la fouille en 1972 et par V. Fischbacher à Avenches en 1983. Les dessins sont de S. Aeschlimann et Y. Reymond du Département d'Anthropologie, à Genève.

Sépultures et rites funéraires

Nous ne présentons pas ici de plan de situation des quatre tombes du Petit-Chasseur II; il est difficile d'établir une relation entre elles (qui se traduirait par un ordre significatif dans le terrain),

vu l'aspect fragmentaire de la zone fouillée (elles sont d'ailleurs réparties sur une surface d'environ 300 m²) et vu l'écart chronologique qui les sépare (voir plus bas)⁵. Saint-Guérin se trouve quelques centaines de mètres au nord-est du Petit-Chasseur. Malgré les différences qui existent entre ces tombes (emplacement, âge et sexe des défunts ou date) nous les regroupons dans ce chapitre et les décrivons sommairement dans l'ordre des découvertes.

Les *déterminations anthropologiques*, fondées sur des ossements dans un état de conservation précaire, ont été four-

nies par Ch. Simon du Département d'Anthropologie.

Il s'agit de cinq tombes à inhumation, deux «guerriers», une femme déjà âgée et deux enfants :

Tombe de Saint-Guérin (fig. 1): homme, adulte, couché sur le dos, bras le long du corps, jambes croisées (le haut du corps a été détruit lors des travaux de génie civil, le reste du squelette n'est pas conservé).

Tombe 1 (fig. 2): homme, âgé de 30 à 40 ans, couché sur le dos, bras le long du corps (le bras gauche a glissé sous le bassin lors de l'inhumation).

Tombe 2 (fig. 3): enfant, âgé de 10 à 12 ans (vraisemblablement une jeune fille d'après le mobilier funéraire, voir plus bas), couché sur le dos, bras croisés sur le bassin, jambes légèrement fléchies.

Tombe 3 (fig. 4): enfant (d'après les dimensions de la fosse, le squelette n'est pas conservé).

Tombe 4 (fig. 5): femme, âgée de 40 à 60 ans, couchée sur le dos, bras droit le long du corps, bras gauche sur le bassin (déplacement des tibias, sans doute sous l'effet de l'assiette en céramique sur laquelle reposaient les jambes de l'inhumée).

L'ensevelissement: ces cinq individus ont été déposés au fond d'une fosse allongée aux bords arrondis en forme de baignoire, parois sub-verticales et au fond plat. La profondeur de cette fosse ne peut pas être restituée avec certitude

faute d'en connaître le niveau d'implantation (les couches supérieures de la zone fouillée en 1972, en raison de l'urgence des délais, avaient été au préalable enlevées par une excavatrice)⁶, sauf dans le cas de la tombe 1 de 1968: la profondeur observée dépasse un mètre, ordre de grandeur envisageable pour les autres sépultures.

Ces cinq fosses ont été creusées à l'intérieur des sédiments sous-jacents, limons de ruissellement, loess ou graviers très compacts; les limites de l'excavation ont donc pu être reconnues avec certitude à la fouille (voir note 4 et plus bas). Des horizons et structures du Néolithique (fosses) ont été recoupées comme dans le cas de la tombe 2 (voir fig. 10, la trace noire à gauche de l'entourage de pierres) ou même de La Tène dans le cas de la tombe 4 (voir plus bas).

L'orientation de la fosse et du squelette est constante dans les cinq cas, soit approximativement nord-est/sud-ouest (nord/sud pour la tombe 3), la tête au nord-est (fig. 1-5).

En règle générale, les corps reposaient à même le sol au fond de la fosse (ou sur une natte ou tout autre élément en matière organique qui n'aurait pas laissé de trace) (fig. 6). Le guerrier de la tom-

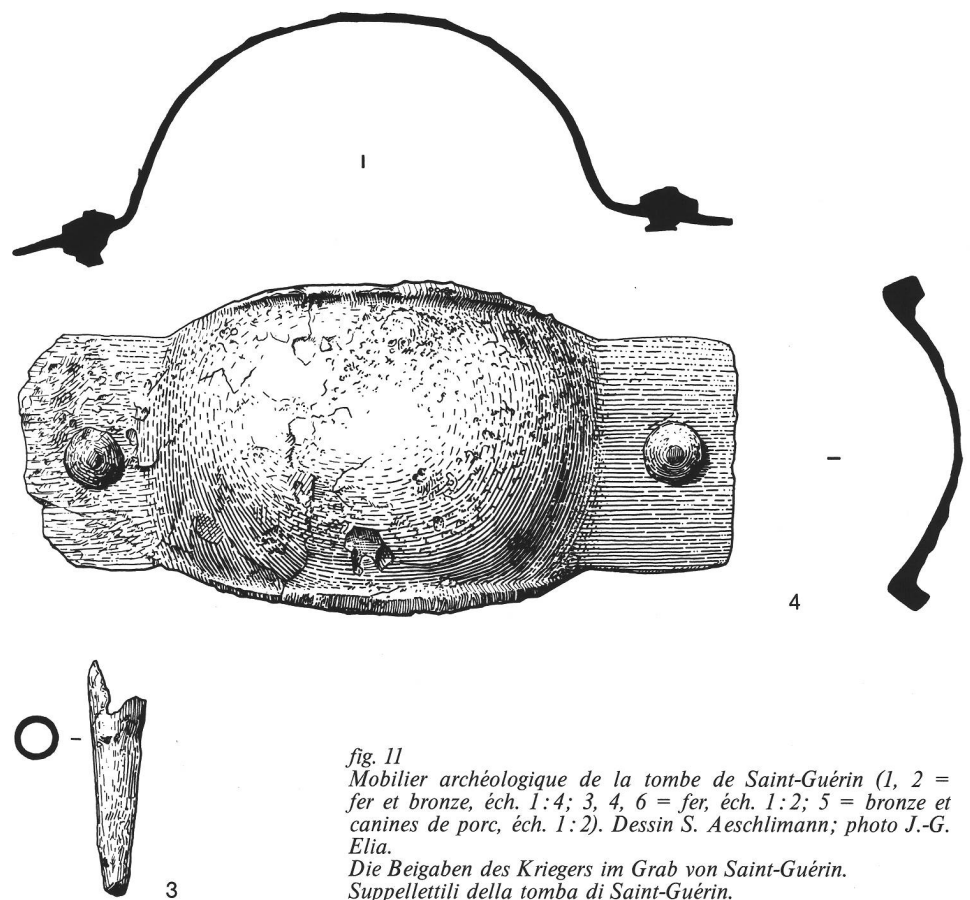
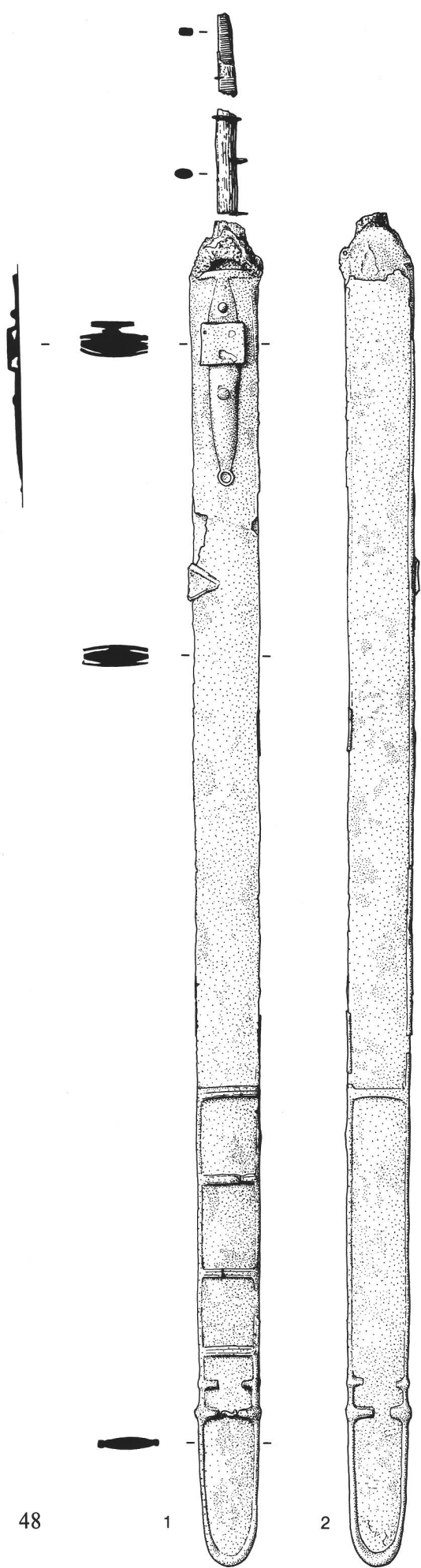


fig. 11
Mobilier archéologique de la tombe de Saint-Guérin (1, 2 = fer et bronze, éch. 1:4; 3, 4, 6 = fer, éch. 1:2; 5 = bronze et canines de porc, éch. 1:2). Dessin S. Aeschlimann; photo J.-G. Elia.
Die Beigaben des Kriegers im Grab von Saint-Guérin.
Suppellettili della tomba di Saint-Guérin.

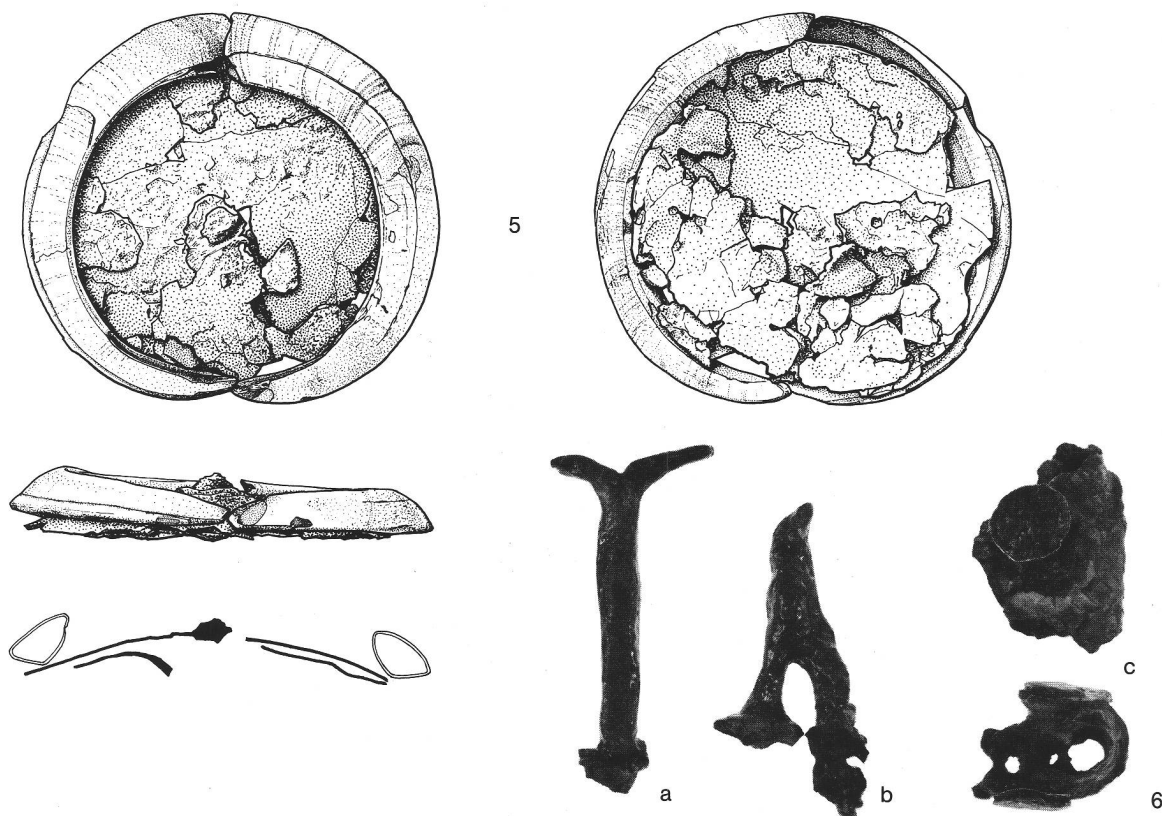
be 1 a toutefois bénéficié d'un soin particulier dans la mort: il a été inhumé à l'intérieur d'un cercueil, aménagé dans un *demi-tronc d'arbre* évidé et coiffé d'un couvercle de bois également. Les formes de ce cercueil, en particulier le fond convexe, ont très clairement pu être mises en valeur à la fouille (fig. 7); ces évidences sont rapportées en détail dans l'article d'A. Gally (voir note 2). Il en va de même pour la femme adulte de la tombe 4 (fig. 8): la présence d'un cercueil de bois peut être restituée à coup sûr, composé plutôt de planches assemblées dont il ne reste aucune trace. L'existence d'un sarcophage est attestée par le remplissage différencié du fond de la fosse: d'une part, à l'intérieur d'un espace vide, bien fermé, plusieurs dizaines de petits niveaux de limons et sables fins, apportés par des eaux de ruissellement, ont été individualisés; ces sédiments n'adhèrent pas aux parois de la fosse (dont la forme peut ainsi aisément être reconnue et suivie sur le terrain, comme dans le cas de la tombe 1, voir note 2); d'autre part, un remplissage hétérogène de surface a été observé, avec des grosses pierres de comblement (les matériaux de vidange de la fosse). Argument décisif, les coquilles d'œufs non écrasées (!) ont été décou-

vertes, l'un d'eux à près d'un mètre de l'endroit du dépôt de cette offrande (dans un plat en céramique à droite de la tête de la défunte), à une altitude nettement supérieure, à gauche du fémur gauche; il a dû pourrir à l'air libre, puis être soulevé et déplacé par une montée des eaux à l'intérieur du cercueil...; un autre œuf a également été transporté sur l'épaule gauche (fig. 5,8). Les »traces blanches« de la tombe 3 sont-elles celles d'un sarcophage ou seulement, ce qui est plus probable, les restes des os dégradés (voir plus bas)? La disposition des corps est »normale« pour l'époque, c'est-à-dire la personne inhumée est couchée sur le dos, les bras allongés le long du corps (ou croisés sur le bassin dans la tombe 2); les jambes croisées du guerrier de Saint-Guérin font exception à cette règle. Les bords de la fosse et la couverture de la tombe étaient marqués par un aménagement de pierres, de formes et dimensions variables, certaines sur les bords, disposées de champ, d'autres, plus nombreuses, horizontalement en surface (d'une densité également variable). Ce phénomène semble être général, en tout cas pour ces cinq sépultures (qui sont d'ailleurs - malheureusement - les seules bien fouillées en Va-

lais, pour lesquelles on dispose d'observations et d'une documentation de qualité! Voir plus bas). Il semble en outre que l'on soit à même de restituer des pratiques constantes dans l'organisation du dispositif de couverture, principalement le choix d'une (ou plusieurs) pierres de plus grandes dimensions, qui étaient placées transversalement au niveau du bassin ou du haut des jambes de la personne inhumée; ceci est valable pour la tombe 1 (fig. 9)⁷, la tombe 2, la tombe 3 (fig. 10), ainsi que pour la tombe 4; on ne peut l'affirmer dans le cas de la tombe de Saint-Guérin, où une couverture de pierres a pourtant été repérée. Les pieds étaient également marqués de pierres, surtout dans le cas d'une couverture partielle (tombe 1, fig. 9; tombes 2 et 3, fig. 10; tombe 4). De même, la disposition d'une pierre, au-dessus, en général à droite et à l'arrière de la tête, peut également traduire un usage en relation avec des règles d'inhumation bien précises (tombes 2, fig. 10 et 4 très nettement).

Costume, parure et offrande funéraire

Les hommes armés: le guerrier de la tombe de Saint-Guérin a été inhumé



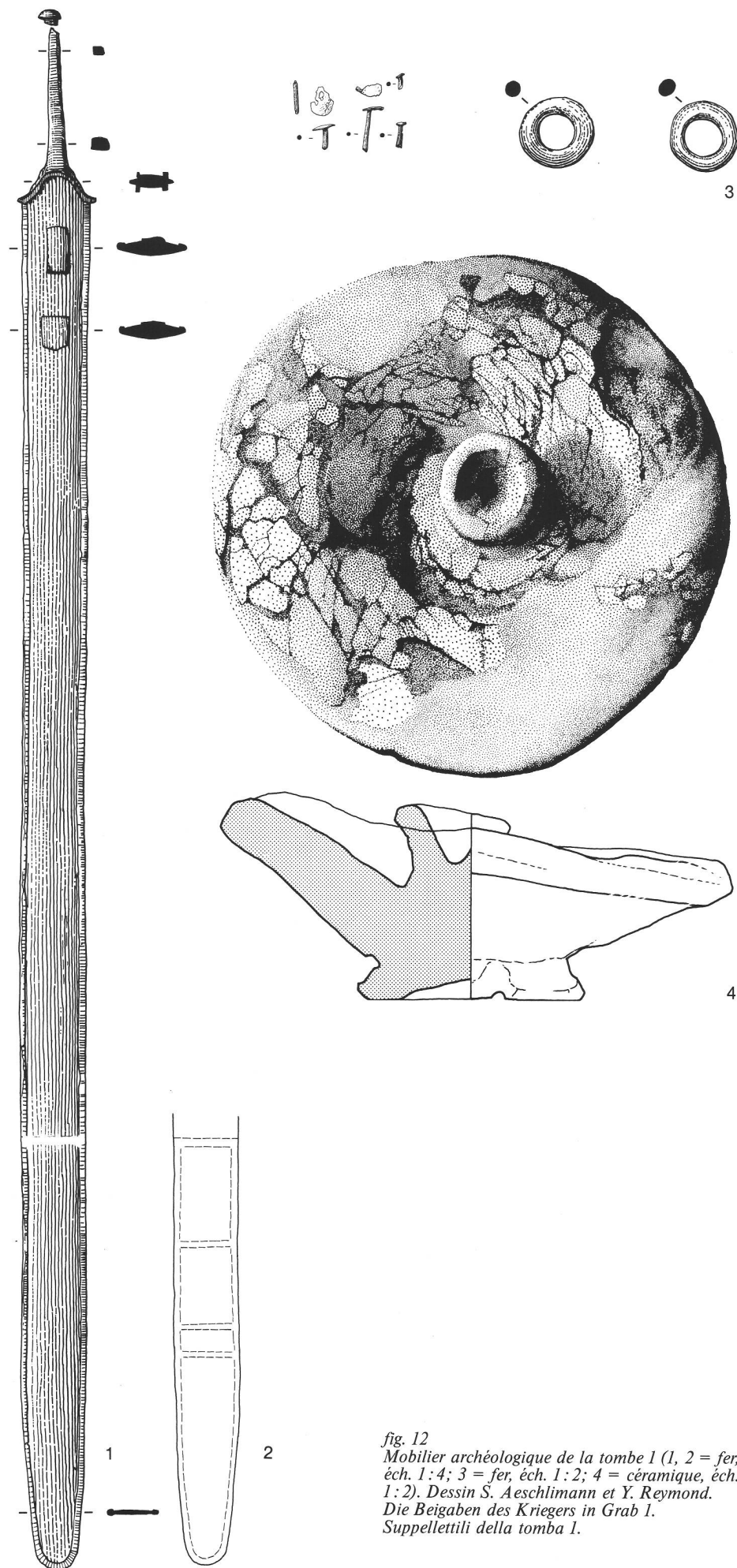


fig. 12
 Mobilier archéologique de la tombe 1 (1, 2 = fer, éch. 1:4; 3 = fer, éch. 1:2; 4 = céramique, éch. 1:2). Dessin S. Aeschlimann et Y. Reymond. Die Beigaben des Kriegers in Grab 1. Suppellettili della tomba 1.

avec son épée glissée dans le fourreau, revers visible, à ses côtés, ou plutôt sous son corps, à gauche contrairement à l'usage courant de La Tène, la poignée au niveau du thorax; deux fragments de la soie de l'épée ont sans doute été recueillis dans les déblais de la zone détruite. Le talon en fer d'une lance, avec des restes d'une hampe probablement en frêne (ce qui nous autorise à restituer l'existence de la pointe, emportée à coup sûr par la tranchée avec le reste du haut du corps, voir fig. 1), a, selon toute vraisemblance été recueilli à droite des pieds du personnage (traces d'éléments en fer, oxydés, visibles sur une diapositive). Du bouclier de bois, du mélèze, comme la poignée de l'épée d'après W. Schoch⁸, seul l'umbo de fer est conservé. Ce vaste bouclier ovalaire a été déposé sur le corps du guerrier, légèrement vers la droite, comme l'indique la position de l'umbo sur le bassin. D'autres éléments de fer (tiges fixées dans du bois - traces conservées - et un rivet à double tête devant maintenir des baguettes (?) de bois revêtues de cuir) restent problématiques; d'où proviennent-ils? Peut-être de la zone des pieds où les traces d'oxyde de fer sont nettement reconnaissables sur les photos, ou des déblais de la zone détruite. Quelle était leur fonction? Peut-être sont-ils en relation avec le bouclier (manipule) ou le «pendentif» en bronze orné de canines de suidés (du porc plutôt que du sanglier, de deux individus différents d'après L. Chaix)⁹, partie d'un ornement de cheval ou alors d'un pectoral ou même d'un casque. Peut-être s'agit-il plus simplement de restes d'ustensiles domestiques; on ne peut malheureusement se prononcer.

Le guerrier de la tombe 1 a également été inhumé avec son épée dans le fourreau, revers visible, à sa droite, la poignée au niveau de l'épaule, et deux anneaux agglomérés à la rouille du métal, disposés de part et d'autre de la pièce de suspension (fig. 2)¹⁰; aucune autre arme (lance ou bouclier) ne l'accompagnait, ni élément du vêtement (fibule)¹¹, mais par contre un liquide, en offrande pour l'au-delà, contenu dans une bouteille en céramique posée à droite de sa tête.

Les enfants: la jeune fille (selon notre appréciation, voir plus bas, note 14) de la tombe 2 était richement parée de bijoux, comme une personne adulte: une fibule en bronze à droite de la tête, servant soit à retenir une sorte de châle ou

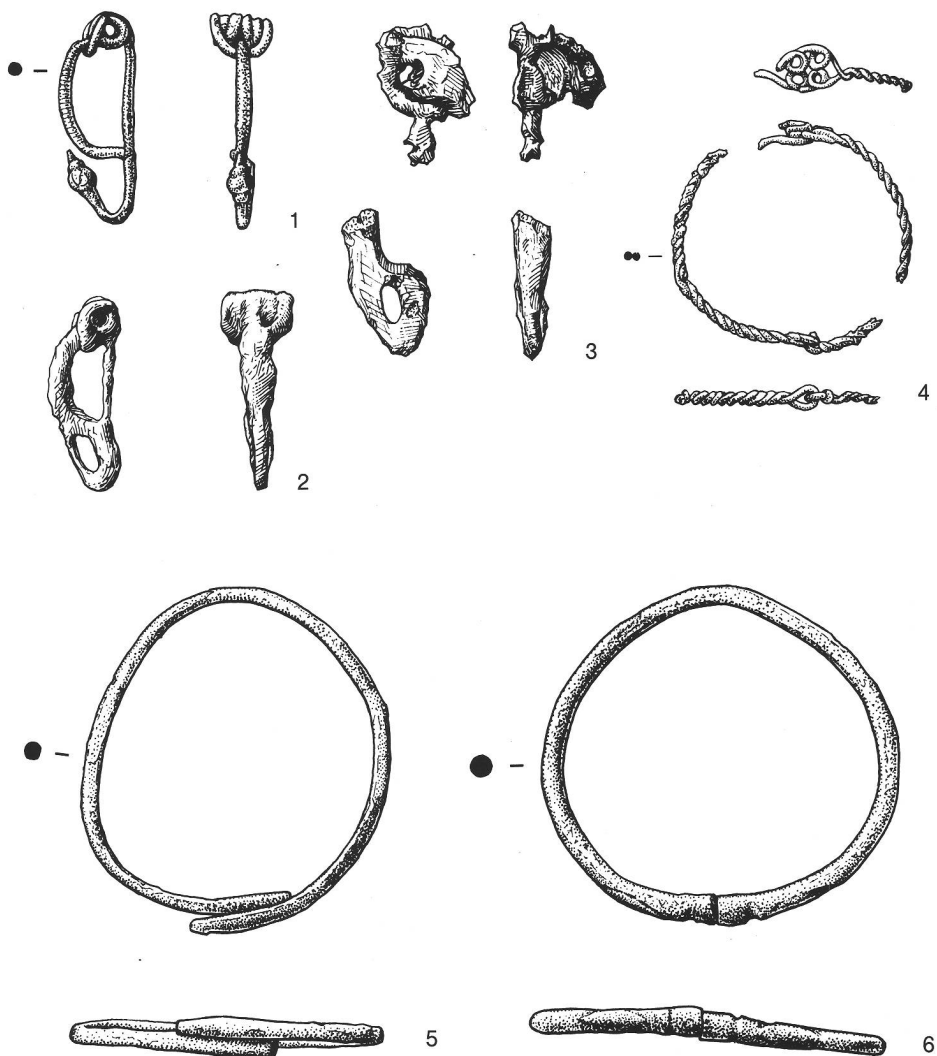


fig. 13
 Mobilier archéologique de la tombe 2 (1, 4, 5, 6 = bronze; 2, 3 = fer, éch. 2:3). Dessin S. Aeschlimann.
 Die Beigaben des Mädchens in Grab 2.
 Suppellettili della tomba 2.

la toile d'un linceul, et deux fibules en fer sur l'épaule et le haut du corps, à droite également, destinées à maintenir le vêtement. Un fin bracelet en bronze ornait son bras droit au-dessus du coude, un anneau de cheville en bronze était passé à chaque jambe. Le petit enfant de la tombe 3, dont les restes squelettiques ne sont pas conservés (seules des traces en ont été reconnues, voir plus haut) avait deux fibules en fer sur l'épaule (?) droite, une grande, ressort en haut accolée à une petite en position inverse, et une troisième fibule, fragmentaire, sur l'épaule gauche.

La femme adulte de la tombe 4 était particulièrement richement équipée: une fibule en bronze sur le cou devait assurer la fermeture du vêtement; elle portait en outre un anneau de cheville en bronze, à gauche; une seconde fibule en bronze n'était pas en position sur le

corps directement, mais a été trouvée au-dessus d'un plat en céramique déposé sur son épaule droite, elle a pu servir à fermer un manteau ou un linceul recouvrant le corps et ses offrandes. Sur ce plat, à droite de la tête, plusieurs œufs avaient été déposés (au moins cinq: trois «en position» à l'intérieur du plat et deux autres déplacés, comme nous l'avons vu plus haut, fig. 5,8); d'après Ph. Morel, il s'agit d'œufs de poule, qui auraient été à un stade avancé d'incubation, au troisième tiers ... Lui aurait-on offert des œufs pourris?¹²

Une autre assiette sous les jambes, au niveau des genoux, n'a livré aucun reste d'offrande alimentaire. Une obole enfin, une monnaie en bronze, trouvée au bas de la cage thoracique, à droite, avait sans doute été placée dans une poche du vêtement ou dans un petit sac ou une bourse en matière organique.

Inventaire du mobilier archéologique (fig. 11-15)

Tombe de Saint-Guérin (fig. 11, 1-6)

1. *Épée en fer* (elle n'a pas été dégagée de son fourreau, ne peut donc être étudiée plus précisément); sur la soie, de section ovale, étaient passés 4 disques en fer, sortes de rondelles destinées à maintenir une poignée en bois (de mélèze, voir note 8), peut-être recouverte de cuir; notons un petit rivet en bronze(!), à tête non martelée au bas de la soie (à droite sur le revers du fourreau; le rivet symétrique, à gauche, n'est pas conservé).

2. *Fourreau en bronze*, composé de 2 plaques en tôle battue (celle de revers est rabattue sur celle d'avant), maintenues dans la partie inférieure par une bouterolle, composée de 2 gouttières longitudinales jointes par des barrettes transversales partiellement striées (3 bilatérales, les 2 premières, ornées d'un motif en esse sur le revers - un seul conservé - et la dernière); entre elles, 3 barrettes sur le revers uniquement; 1 agrafe triangulaire, dans le tiers supérieur sur le revers, signe une réparation. La pièce de suspension, (avec un passant d'environ 2 cm de large), de forme rhomboïdale, fixée par 2 rivets de part et d'autre, se termine en barrette près de l'embouchure (sous un amas d'oxyde) et se prolonge en triangle plus allongé vers le bas, élargi en un simple anneau.

3. *Talon de lance en fer* (partiellement conservé); douille creuse, de section circulaire.

4. *Umbo de bouclier en fer*; partie centrale concave (de manière à pouvoir épouser la forme de la «spina» en bois de mélèze également, comme nous l'avons vu, note 8); courtes ailettes latérales rectangulaires, munies d'un rivet de fixation à tête circulaire placé au centre de chacune d'elles.

5. *Pendentif en bronze et canines de suidés* (du porc, voir note 9), constitué d'une sorte de «phalère» bombée au centre, elle-même composée peut-être de 2 éléments assemblés à la manière des plaques des fourreaux, une tôle externe repliée sur une tôle glissée à l'intérieur de cette dernière et qui devait, au centre, présenter un dispositif d'attache, non conservé; (on ne peut exclure l'hypothèse de modelage d'une seule tôle de bronze, repliée sur elle-même). Il n'est pas certain non plus qu'un élément de bronze ou de fer (de fixation) l'ait traversé en son centre (ce que le dessin peut faire croire). De même, on ne possède aucun témoin du mode de fixation des canines de porc autour et sur le disque de bronze, du fait de l'état de dégradation du métal.

6. *Éléments de fer* (indéfinis); a) tige quadrangulaire terminée par une «fourchette» bifide, aplatie; l'extrémité proximale était fixée dans du bois; b) tige dont l'extrémité proximale, bifide, avec un troisième embranchement était également fixée dans du bois (extrémité distale non conservée); c) rivet à double tête, maintenant des baguettes (?) de bois, entourées de cuir tressé.

Tombe 1 (fig. 12, 1-6)

1. *Épée en fer* (elle n'a pas, non plus, été dégagée de son fourreau); soie de section rectangulaire, terminée par un bouton sphérique; croisière campaniforme; rivets et clous de fixation de la soie, à tête circulaire aplatie.

2. *Fourreau en fer*, composé de 2 plaques en tôle battue (celle de revers-face dessinée-est rabattue

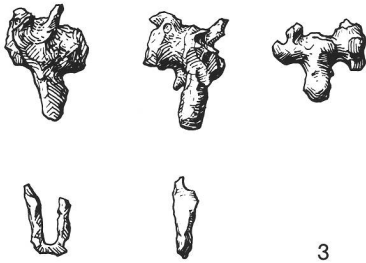
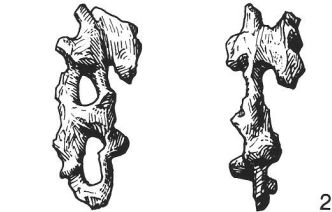
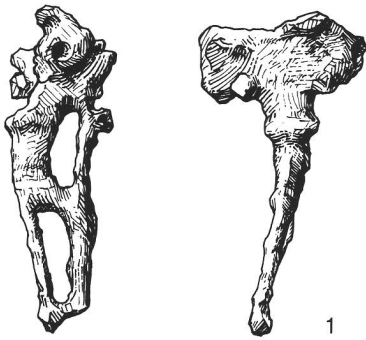


fig. 14
Mobilier archéologique de la tombe 3 (1, 2, 3 = fer, éch. 2:3). Dessin S. Aeschlimann.
Die Beigaben des Kindes in Grab 3.
Suppellettili della tomba 3.

en gouttière sur la seconde); restes de la pièce de suspension en fer; la bouterolle ne peut être restituée de manière schématique qu'à l'aide des radiographies de Mayence: 4 barrettes transversales ont été décelées avec certitude, disposées sur l'avant semble-t-il (la corrosion du métal n'a pas permis de les reconnaître à la restauration).

4. *Bouteille en céramique*; pied annulaire en bouterolle externe nettement dégagé, encolure resserrée, lèvre évasée, épaissie. Pâte brun ocre à dégraissant, semble-t-il, assez grossier; surface ocre, traces de lissage conservées. (Le profil de la panse écrasée ne peut plus être restitué).

Tombe 2 (fig. 13, 1-6)

1. *Fibule en bronze* (de schéma La Tène ancienne); ressort à 6 spires, corde interne; pied libre replié sur l'arc, terminé par un bouton ovulaire et un court appendice pointu; arc de section circulaire, finement strié transversalement.

2. *Fibule en fer* (de même schéma).

3. *Fibule en fer*; fragments du ressort, de la corde interne et du pied libre seuls conservés.

4. *Bracelet en bronze*, composé de fils de bronze torsadés (un troisième élément a été ajouté au

cours de la fabrication); fermeture assurée par un crochet à une extrémité et un anneau à l'autre; un ornement en forme d'un double 8 couché a été réalisé, symétriquement par rapport à l'ouverture du bracelet.

5. *Anneau de cheville en bronze*; tige massive de section circulaire, aux extrémités se superposant sur une partie de la circonférence.

6. *Anneau de cheville à tampons en bronze*; tige massive de section circulaire, terminée par 2 tampons dégagés par une gorge, ornée en surface d'une figure en losange de part et d'autre des extrémités.

Tombe 3 (fig. 14, 1-3)

1. *Fibule en fer*; ressort à 8 ou 10 spires, corde externe; pied replié sur l'arc et fixé à l'aide d'une griffe modelée en gros bouton (il s'agit bel et bien d'une fibule de schéma La Tène moyenne, reconnaissable sur radiographie).

2. *Fibule en fer*, du même type, de dimensions plus petites; pied décrivant une large courbe, orné d'un bouton.

3. *Fibule en fer*; ressort et pied partiellement conservés...

Tombe 4 (fig. 15, 1-6)

1. *Fibule à queue de paon en bronze* («kleine Distelfibel»); ressort à 8 spires à l'intérieur d'un couvre-ressort de forme rectangulaire; arc massif, épais, s'élargissant en un disque de forme conique, terminé par un pied trapézoïdal couvrant le porte-ardillon grillagé; le disque est orné de cannelures et de stries, comme le sommet de l'arc, du couvre-ressort et l'extrémité du pied.

2. *Fibule en bronze* («einfache gallische Fibel», ou type Almgren 241); ressort à 8 spires, corde externe retenue par un crochet; arc massif de section ovulaire, coudé près de la tête de la fibule; porte-ardillon grillagé (partiellement conservé).

3. *Anneau de cheville «valaisan» en bronze*; tige massive, de section plano-convexe; extrémités ornées de «têtes de serpent» et, après une segmentation, de groupements symétriques de petits trous circulaires.

4. *Plat en céramique*; rebord horizontal légèrement pendant, terminé par une lèvre écarriée; pied annulaire massif quadrangulaire; fond en légère dépression. Pâte ocre rouge, dure, bien cuite; traces d'engobe de teinte rouge-orange à l'intérieur et à l'extérieur. (5 oeufs de poule avaient été déposés en offrande dans ce plat, comme nous l'avons vu plus haut).

5. *Assiette en céramique*; rebord épaissi en bouterolle externe, large; fond plat. Pâte dure, bien cuite, ocre rouge. Engobe interne et sur la lèvre de teinte rouge foncée, conservé sur de rares plaques.

6. *Monnaie en bronze* fortement usée, frappée en Italie, vraisemblablement un «DIVOS JULIUS» d'après H.-M. von Kaenel¹³.

Position chronologique et caractéristiques culturelles du mobilier

La typologie de ce mobilier funéraire, combinée à quelques indices apportés

par le mode d'inhumation et l'agencement des parures sur le corps, permettent de proposer une date relative approximative pour chacune de ces cinq sépultures et une évaluation du contexte culturel.

La plus ancienne est sans aucun doute la *tombe 2*: les fibules à pied libre (de schéma La Tène ancienne) sont assimilables à la phase La Tène B1 (épisode récent, l'horizon des fibules dites de Dux, à 6 spires et corde interne). On peut aisément comparer ces objets, en particulier la fibule en bronze, à des exemplaires du Plateau suisse. De même, les anneaux en bronze, ainsi que leur port aux chevilles, sont représentatifs de cet horizon¹⁴.

Le fin bracelet en bronze a peu de parallèles voisins; la tombe 3 de la «Ensingerstrasse» à Berne présente un inventaire très proche de celle de Sion, en même position sur le squelette¹⁵: un bracelet du même type (l'emplacement du décor face à l'ouverture est détruit!), deux fibules en bronze, une fibule en fer (perdue) et deux anneaux de cheville. Il s'agit également d'une jeune personne de la période de La Tène B1.

La *tombe 3* est difficilement datable avec précision. Sa fosse touche la fosse de la tombe 2, sans toutefois la recouper (cette dernière n'était peut-être plus repérable au sol au moment de l'implantation de la tombe 3). Ses trois fibules en fer sont très dégradées; on peut toutefois reconnaître le schéma de construction de La Tène moyenne, malgré l'agglomération de la rouille..., ce que renforce la présence d'un gros bouton à l'emplacement de la griffe sur l'arc ou sur le pied. Cette tombe peut être placée à La Tène C, peut-être même C1 d'après la morphologie des fibules¹⁶.

Nous datons de La Tène C2/D1 la *tombe 1*, sur la base des caractéristiques du fourreau de l'épée, morphologiquement de La Tène moyenne, malgré la longueur de cette dernière et la bouterolle qui pourraient faire pencher les avis pour une date plus récente (La Tène D)¹⁷. La bouteille écrasée représente une variante des «vasi a trottola» (vases en toupie) du sud des Alpes, relativement ancienne, sur la base de la forme générale (rétablie tant bien que mal) et de la forme du pied; l'absence de lèvre profilée est frappante¹⁸.

Le guerrier de la *tombe de Saint-Guérin*

a, quant à lui, été inhumé à une date plus récente, au cours de La Tène finale (La Tène D). Les caractéristiques de l'arme, très longue, la forme du fourreau en bronze, les détails de la bouteille et des barrettes transversales le montrent¹⁹.

En Valais, les fourreaux de Leuk, Conthey, Daillon ou même Conthey, Rapes d'Aven ont des caractéristiques comparables, ainsi que des exemplaires du Plateau ou surtout du sud des Alpes²⁰. Il en va de même pour cet ornement exceptionnel que nous avons appelé «pendentif», unique à notre connaissance sous cette forme, deux canines de suidés associées à une sorte de phalère en bronze. Des pendeloques (à valeur d'amulettes) en dents de sanglier ne sont pas rares, surtout à La Tène ancienne²¹; des pendentifs composés de deux canines de sanglier (rappelons l'importance de cet animal dans le panthéon et l'imagerie celtiques, bien que les canines de ce pendentif soient celles de deux porcs!) sont connus en milieu gallo-romain précoce et rapportés à des cavaliers, des auxiliaires d'origine gauloise(!) dans le camp légionnaire de Dangstetten près de Koblenz²². Ils y sont interprétés, avec références à d'autres périodes ou régions éloignées, comme éléments de parure suspendus sur le poitrail du cheval.

L'hypothèse de l'ornement d'un casque en cuir ou en bois ou d'un pectoral, ne peut être écartée dans notre cas, de par sa position aux pieds du mort, faute d'arguments et de parallèles.

Malheureusement, les traces d'oxyde de fer (et de cuir?) à proximité de cet ornement (fig. 1) ne permettent pas d'effectuer une reconstitution fonctionnelle, ni d'attribuer à cet ensemble les autres restes de tiges et le rivet de fer recueillis...

La tombe 4 est sans conteste la plus récente de ces cinq sépultures. Deux tessons d'un genre de céramique caractéristique de la période de La Tène (finale?) ont été recueillis dans le remplissage de la fosse, provenant de couches d'occupation perforées par ce creusement (voir plus bas), ce qui ne fournit toutefois pas un argument précis de datation. Située à la limite du cadre du «second âge du Fer» de cet article, la tombe 4 en illustre le prolongement au début de l'époque romaine: l'anneau de jambe, de la famille des «bracelets valaisans», atteste la persistance de cet ornement indigène de La

Tène D principalement, soit dans ce cas une variante récente à «têtes de serpent»; de même, son port à la cheville illustre un phénomène propre au Valais, alors que cette pratique n'avait plus cours depuis bon nombre de générations sur le Plateau suisse²³.

Le mode d'inhumation, inchangé jusque dans ses détails techniques, nous l'avons vu plus haut, est un argument supplémentaire de continuité culturelle, en faveur de l'appartenance de cette personne à la même communauté humaine.

Les deux fibules sont des représentants des premières fibules recueillies en Suisse en association avec du matériel «romain» (même si leur origine est plus ancienne)²⁴.

Le plat et l'assiette en céramique témoignent également d'une inspiration (ou plutôt d'une importation) romaine; le grand plat ne trouve pas de parallèles sur le Plateau suisse; sa qualité technologique, la cuisson oxydante avec des traces d'engobe rouge conservées, permet de l'assimiler aux variétés d'«imitations» des terres sigillées; sa forme, par contre, n'est pas directement issue du répertoire des céramiques «arétines», même si la connaissance des profils précoces, à lèvres pendantes, et du «Service I» peut être postulée; l'hypothèse d'une dérivation plus directe des formes de grands plats de la céramique «campanienne» est plus satisfaisante. Plusieurs plats, aux profils très voisins de celui de Sion, ont été mis au jour sur le célèbre site du Magdalensberg, près de Klagenfurt en Autriche, dans des ensembles remontant au dernier tiers du 1er siècle av. J.-C.²⁵. Une provenance d'un atelier de la plaine padane, dans le cas de Sion également nous paraît être la plus vraisemblable. L'assiette, quant à elle, est une «imitation» des plats à engobe interne rouge, dit «rouge pompéien», du 1er siècle av. J.-C. On en trouve en masse dans les premières couches du vicus de Lousonna par exemple, dans les deux dernières décennies avant notre ère²⁶.

La monnaie en bronze ne fournit qu'un terminus post quem, imprécis dans le courant du 1er siècle av. J.-C., de 38 ou 37 av. J.-C. s'il s'agit bel et bien d'un «DIVOS JULIUS» (voir note 13); rappelons l'usure prononcée de cette pièce.

Tout concorde donc pour nous permettre de dater cette tombe 4 de l'époque augustéenne, du début de l'influence ou de la présence de Rome en Valais, au

cours des 2 (ou 3) dernières décennies avant notre ère.

Ce même type d'association de mobilier (avec toutefois quelques variantes) se retrouve à Martigny-Combe, les Bans; se prolonge-t-il vraiment en Valais jusqu'à l'époque de Tibère ou même de Claude(?), si l'on tient compte de l'inventaire global(!) de Sierre, Glarey-Bernunes (anneaux «valaisans», «grosse Distelfibel», fibules à ailettes, céramique en imitation de terre sigillée et monnaies plus récentes, malheureusement d'au moins 2 individus...)²⁷. Comme pour Martigny, l'argument en faveur d'une date avancée dans le 1er siècle ap. J.-C. ne peut donc être retenu.

Considérations générales et perspectives

Les cinq sépultures, sommairement traitées ici, revêtent une très grande importance, non seulement dans le contexte de la zone du Petit-Chasseur/Saint-Guérin, ou de Sion et son territoire, mais pour le Valais et son histoire en général.

Ce sont, nous l'avons déjà relevé, les seules tombes de cette période du second âge du Fer qui ont fait l'objet de fouilles et d'une documentation de qualité (mis à part quelques exceptions, comme Conthey, Rapes d'Avan dont il a été question, note 20).

Pour la première fois des détails sur le mode d'inhumation ont pu être étudiés. Le fait que le guerrier de la tombe 1 ait été inhumé à l'intérieur d'un cercueil aménagé dans un demi-tronc d'arbre, est le premier témoignage bien documenté de ce mode d'inhumation en Suisse, où d'autres cas ne peuvent être démontrés avec certitude, mis à part un guerrier et un autre homme de Gempnach FR, dont les tombes ont été fouillées en 1979²⁸. De même, le soin apporté à l'établissement de l'entourage de pierres de la fosse et surtout du dispositif de couverture totale ou partielle, en particulier la présence d'une pierre derrière la tête ou la régularité de disposition de pierres transversales sur le bassin ou sur les pieds, est frappant. Ces indices permettent d'approcher, bien modestement, la spiritualité des peuples celtiques du Valais, des *Sédunes* dans le cas particulier selon les témoignages historiques; ils apportent à coup sûr un complément aux recherches visant à dégager des traits originaux de ces *Sédunes* par rapport aux

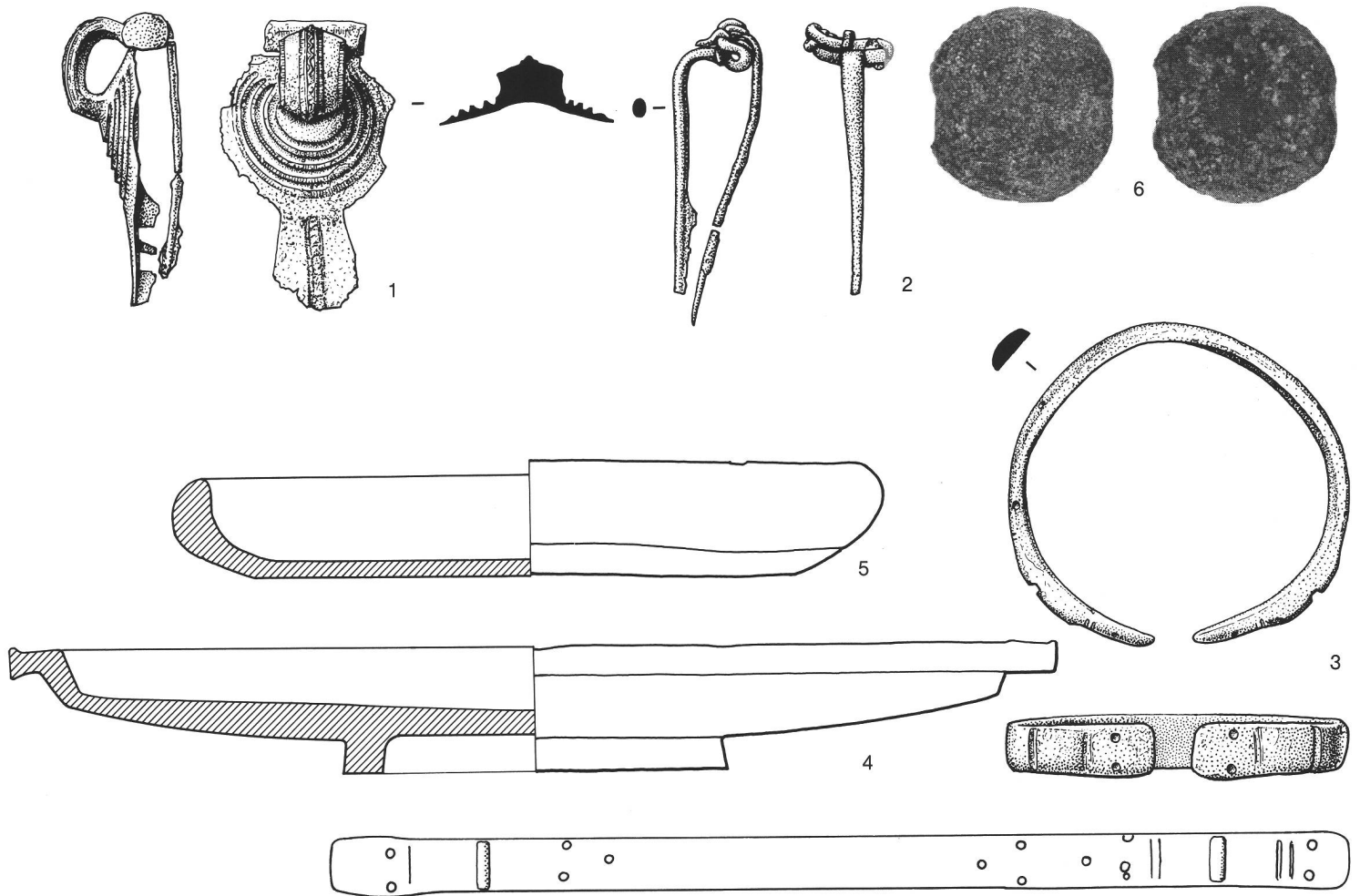


fig. 15
 Mobilier archéologique de la tombe 4 (1, 2, 3 = bronze, éch. 2:3; 4, 5 = céramique, éch. 1:2; 6 = bronze, éch. 1:1). Dessin S. Aeschlimann.
 Die Beigaben der Frau in Grab 4.
 Suppellettili della tomba 4.

autres peuples, les *Vérages* de Martigny ou les *Nantuates* de Massongex et du Chablais vaudois, ou surtout face aux *Helvètes* du Plateau suisse. Les caractéristiques typologiques bien particulières de certains anneaux «valaisans» constituent déjà un bon point de départ dans cette direction²⁹.

Le bouclier de mélèze du guerrier de Saint-Guérin représente un bel exemple de fabrication d'armes communes au monde celtique, mais individualisées, adaptées aux ressources régionales du milieu alpin.

La conservation du rite de l'inhumation à La Tène finale, contrairement d'ailleurs au Plateau suisse (à part quelques exceptions ou sur le territoire des Rauques avec la nécropole de Bâle-Gasfabrik)³⁰, est déjà une particularité de la vallée du Rhône et de ses habitants, qui les rapproche des peuples de l'intérieur du massif alpin ou du sud des Alpes, des Grisons, du Tessin ou de la plaine

du Pô. On peut en plus observer de grandes similitudes jusque dans les détails techniques de l'ensevelissement à Darvella près de Truns GR (La Tène B), où non seulement on remarque un entourage soigné de pierres mais la couverture du bassin à l'aide d'une grosse pierre(!), ou à Locarno-Solduno par exemple³¹.

L'usage de donner une offrande de nourriture, pour l'archéologue la présence de céramique, est également étranger aux règles en vigueur sur le Plateau suisse au cours de La Tène. Le Valais et ses habitants font exception à ces règles, se rapprochant par là encore des coutumes qui avaient cours au sud des Alpes à la même époque. De plus, le grand plat à anneau porteur et l'assiette de la tombe 4 traduisent des habitudes culinaires étrangères au commun des Celtes du nord des Alpes, importés dans le cas particulier du monde méditerranéen par l'intermédiaire de zones

où la présence de Rome était déjà fortement implantée, la plaine padane.

L'obole (à Charon) traduit également une coutume fort répandue en Italie à cette époque, plus directement dans les nécropoles du versant sud des Alpes, du Tessin ou du val d'Ossola³².

Ce sont autant d'éléments pour étayer, les théories d'une orientation privilégiée des habitants de la vallée du Rhône valaisanne vers le sud des Alpes, croissante au cours de La Tène, phénomène auquel la maîtrise des cols et passages alpins n'est sans doute pas étrangère³³.

Cette ouverture vers le sud, alliée au conservatisme et aux traditions régionales comme le rite de l'inhumation, la coutume pour les femmes de porter des anneaux de cheville «valaisans» jusqu'à l'époque romaine, se traduit plus directement, plus concrètement pour l'archéologue, par l'apparition de mobilier

»étranger«: dans le sens sud-nord, c'est la présence dans la tombe 1 d'une bou-teille, d'un modèle courant dans la région du Tessin avant tout dès La Tène C, mais qui reste exceptionnel au nord des Alpes; deux autres exemplaires ont été mis au jour dans une tombe de Sembrancher VS³⁴.

Ces échanges se poursuivent, nous l'avons vu, jusqu'au début de l'époque romaine avec des usages et du mobilier en partie importés (dans le cas de la tombe 4) du versant sud qui avait déjà accès à la romanisation depuis plusieurs générations.

Ces quelques observations, si peu fournies soient-elles, nous permettent peu à peu d'approcher une réalité historique. Pour l'ouest de Sion, les sépultures dont il vient d'être question attestent une »continuité« de l'occupation depuis la seconde moitié du 4^e siècle av. J.-C. (tombe 2) au cours du 2^e siècle (tombe 3), vers 100 (tombe 1), dans la première moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. (tombe de Saint-Guérin) et même jus-

qu'à la fin de l'ère pré-chrétienne (tombe 4).

Il n'est pas inutile de souligner ici que, en plus de ces quelques sépultures fouillées, on connaît plus d'une dizaine d'autres points de découverte du second âge du Fer sur le seul territoire de Sion, découvertes effectuées dans des conditions lamentables, comme le déplorait déjà D. Viollier en 1908 à propos de Conthey: »on peut donc dire avec certitude que tout espoir est perdu de pouvoir réparer le mal«³⁵. Si seules des fouilles de qualité, comme celles de ces cinq structures funéraires, permettent en partie de »réparer le mal« dont parlait Viollier, elles ouvrent en outre des perspectives nouvelles d'étude: en effet, du mobilier domestique a été mis au jour au Petit-Chasseur, ce qui ajoute à l'intérêt de ce site pour la période de La Tène.

Ces derniers témoins, peu spectaculaires, quelques tessons de céramique à l'aspect technologique et au décor caractéristiques de la vallée du Rhône à

La Tène³⁶, ainsi qu'une fibule en bronze, ont été recueillis sur ce même site (rappelons la présence de deux tessons dans le remplissage de la fosse de la tombe 4, la plus récente, qui a donc recoupé des restes d'occupations domestiques).

Il semble même que l'horizon supérieur du Petit-Chasseur I, à l'est du dolmen MXI, permette de restituer une partie d'une *unité d'habitation* du second âge du Fer, et pas forcément uniquement d'une phase finale! La fouille et les études consacrées à des sites d'habitat restent un domaine quasi inconnu dans l'état de la recherche³⁷.

De même, du mobilier augustéen du tout début de l'époque romaine (terre sigillée arétine), contemporain du mobilier de la tombe 4, a également été mis au jour, donnée fondamentale pour l'histoire romaine du Valais.

L'ensemble des trouvailles de l'ouest de Sion, apporte donc un éclairage nouveau sur les derniers siècles qui ont précédé notre ère.

¹ Voir en particulier les articles de A. Gallay dans ce fascicule, p. 38-45, ou dans AS 5, 1982-2, p. 66-71 »Aux sources de l'âge de Bronze: le dolmen M XI du Petit-Chasseur (Sion VS)«.

² A. Gallay, Une tombe du second âge du Fer à Sion (Valais, Suisse). Méthode de fouille et interprétation. L'homme hier et aujourd'hui. Mélanges A. Leroi-Gourhan (Paris 1973) p. 533-550.

³ Quatre volumes de publications sur »Le site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais)« sont parus à ce jour dans les »Cahiers d'archéologie romande« (= CAR 6-7, 1976 et 13-14, 1978, publiés par A. Gallay sous le nom de O.-J. Bocksberger).

⁴ Voir note 2. Pour le contexte stratigraphique général, se reporter à la publication de la fouille de 1968: M.-R. Sauter, A. Gallay et L. Chaix, Le Néolithique du niveau inférieur du Petit-Chasseur à Sion, Valais. ASSPA, 56, 1971, p. 17-76.

⁵ La tombe 1 est reportée sur le plan publié dans l'article mentionné à la note 4: fig. 4. Sur ce même carroyage, les tombes 2 et 3 se trouvent une douzaine de mètres au sud-est de la tombe 1 (têtes en C 16 et C 17), la tombe 4 une quinzaine de mètres au sud de cette même tombe 1 (tête en V 20).

⁶ A. Gallay, 1973 (note 2) fig. 2. M.-R. Sauter, A. Gallay et L. Chaix, 1971 (note 4) fig. 8,9.

⁷ A. Gallay, 1973 (note 2) fig. 3, p. 541.

⁸ Déterminations de W. Schoch, Institut fédéral de recherches forestières, Birmensdorf ZH: la hampe de la lance a de fortes chances d'être en frêne (*Fraxinus excelsior*) (lettre du 2. 3. 1983). Pour le bouclier, il s'agit soit de *Larix*, soit de *Picea*, qui ne peuvent être distin-

gués anatomiquement; toutefois, certaines caractéristiques parlent en faveur du *Larix*, c'est à dire du mélèze (lettre du 11. 2. 1983).

⁹ Détermination de L. Chaix, Département d'archéozoologie du Museum d'histoire naturelle, Genève (1. 1983). Il s'agit probablement, selon lui, de porc domestique et non de sanglier, des canines inférieures de deux individus.

¹⁰ Les radiographies de Mayence ne permettent pas de trancher: peut-être le second anneau était-il disposé environ 10 centimètres au-dessous du premier, du même côté (à gauche sur le dessin).

¹¹ Des restes de textiles ont pourtant été reconnus au cours des travaux de restauration; nous citons ici un passage d'une lettre de H.-J. Hundt, de Mayence (2. 3. 1983): »Im Rost der einen Scheidenseite haften filzige wirre Wollhaare. Es könnte sich um Fell handeln. Auf dem Rost der anderen Scheidenseite fanden sich, etwa in der Scheidenmitte, ohne direkten Kontakt zum Scheidenblech Gewebereste in Leinenbindung. Das Fasermaterial scheint Wolle gewesen zu sein. Die eine Fadenrichtung bestand aus schwach gedrehtem Z-Garn von 0,3-0,4 mm Stärke. Die Webdichte betrug etwa 26 Fäden auf 1 cm. In der anderen Richtung war die Spinnrichtung des etwa 0,3 mm starken Garns nicht mehr erkennbar. Die Webdichte betrug hier 12 Fäden auf 1 cm.«

¹² Détermination de Ph. Morel, Laboratorium für Urgeschichte, Bâle (2. 1983).

¹³ Détermination de H.-M. von Kaenel, Berne (2. 1983); nous citons son texte in extenso: »Gewicht: 15,03 g. Durchmesser: 29,1 mm. Dicke: 3,3 mm. Stark abgegriffene und korro-

dierte Bronzemünze. Eine Feinbestimmung ist nicht möglich, da weder auf der Vorder- noch Rückseite sichere Reste der Darstellung zu erkennen sind. Aufgrund des Schrötlings und des Gewichtes könnte es sich um eine Imitation einer sog. Divos Iulius-Prägung handeln (M.H. Crawford, Roman Republican Coinage (1974) 535/1).«

¹⁴ L'échelle de référence est bien évidemment la nécropole de Münsingen-Rain BE (F.-R. Hodson, The La Tène Cemetery at Münsingen-Rain BE. Acta Bernensia 5, Bern 1968). On trouvera des fibules aux caractéristiques comparables à Vevey VD (S. Martin-Kilcher, Das keltische Gräberfeld von Vevey VD. ASSPA 64, 1981, p. 107-156), pour ne citer que le plus proche ensemble funéraire du Plateau. - Au sujet du port des anneaux de chevilles, parure essentiellement féminine, on connaît en Valais même quelques exemplaires voisins, dont celui de Sion, Platta (S. Peyer, Die eisenzeitlichen Funde aus dem Wallis. A paraître dans la série »Archäologische Forschungen«, à Zürich, Abb. 142). Cette coutume disparaît progressivement au centre et au nord-est de la Suisse dès la phase La Tène B2 (on se reportera aux remarques de S. Martin-Kilcher, Zur Tracht und Beigabensitte im keltischen Gräberfeld von Münsingen-Rain (Kt. Bern). ZAK 30, 1973, p. 26-39, particulièrement p. 27-28); les enfants, les jeunes filles dans le cas particulier et à l'époque qui nous intéresse, étaient généralement inhumées avec les mêmes parures que les femmes adultes (ibid., p. 36). - Pour le Valais, voir l'article préliminaire de S. Peyer, Zur Eisenzeit im Wallis. Bayer. Vorgeschichtsbl. 45, 1980, p. 59-75.

- 15 B. Stähli, Die Latènegräber von Bern-Stadt. Schriften des Seminars für Urgeschichte der Universität Bern 3, 1977, p. 18, Taf. 6, 1-5. Ce mode d'ornement en fil de bronze torsadé trouve des utilisations semblables dans une série de bracelets, de types différents et dans des régions fort éloignées; sur le Plateau, on le rencontre sur des bagues ou même l'arc de fibules: Muttenz-Margelacker, T. 8 (F. Müller, 1914, Abb. 77), Zurzach AG (A. Tanner, Die Latènegräber der nordalpines Schweiz. Schriften des Seminars für Urgeschichte der Universität Bern 4/4, Taf. 47, 6-7) ou Boswil BE, T. 7 (ibid. 4/3, Taf. 18, 19-20).
- 16 Voir en particulier les exemplaires du sud des Alpes publiés par W.-E. Stöckli, Chronologie der jüngeren Eisenzeit im Tessin. Antiqua 2, 1975, Taf. 15 ss. Une datation de La Tène C1 correspondrait assez bien aux fibules de Sion (large courbe du pied orné d'un bouton).
- 17 A. Gallay, 1973 (note 2) p. 541. La bouterolle du fourreau n'y est pas représentée (fig. 9, 2), ni les 2 anneaux et les rivets (complément d'étude à Mayence en 1983). J.-M. De Navarro, Scabbards and the swords found in them. The finds from the site of La Tène, vol 1 (London 1972).
- 18 W.-E. Stöckli, 1975 (note 14) p. 50 ss. Vu l'absence de profil de la lèvre, on peut se demander si l'on n'a pas affaire à un «précurseur» de ces vases, comme les exemplaires publiés, ibid., Taf. 21 (913, 2) La Tène C1, ou Taf. 29 (F 14, 2), La Tène C2.
- 19 J.-M. De Navarro, 1972 (note 17) passim. A. Bulard, Une épée de La Tène III à fourreau de bronze draguée en Basse Marne. Bull. de la société préhistorique française 76, 1979, p. 29-31.
- 20 S. Peyer, à paraître (note 14) Abb. 73, 1-2; 35.1; 40.3. Au Tessin (W.-E. Stöckli, 1975, note 16, p. 60 ss.) ou à Ornavasso (J. Graue, Die Gräberfelder von Ornavasso. Hamburger Beiträge zur Archäologie, Beiheft 1, 1974, p. 62 ss.), où une datation de La Tène D1-Stufe II de Graue - peut-être retenue.
- 21 L. Pauli, Keltischer Volksglaube (1975) p. 129-130.
- 22 G. Fingerlin, Eberzahnanhänger aus Dangstetten. Fundber. aus Baden-Württemberg 6, 1981, p. 417-432.
- 23 A propos des «bracelets valaisans» et du port des anneaux de jambes, voir note 14; S. Peyer, 1980, p. 62-64, Abb. 11.
- 24 Leur pied grillagé les relie en effet aux fibules du dernier horizon de La Tène D. Voir en dernier lieu la discussion de ces types de fibules, découvertes dans les premières couches augustéennes de Bâle, dans l'ouvrage de A. Furger-Gunti, Die Ausgrabungen im Basler Münster I. Die spätkeltische und augusteische Zeit (1. Jahrhundert v. Chr.) (1979) 51 ss. Les études essentielles de E. Ettliger (1973), A. Haffner (1974) et S. Rieckhoff (1975) y sont mentionnées.
- 25 A. Bruckner, Schwarze und rote Teller vom Magdalensberg. Carinthia I. Mitt. des Geschichtsvereins für Kärnten 153, 1963, p. 281-286, particulièrement Abb. 4. M. Schindler et S. Scheffenecker, Die glatte rote Terra sigillata vom Magdalensberg. Kärntner Museumsschr. 62, 1977, p. 334, Taf. 4, 9-12.
- 26 G. Kaenel, M. Klausener et S. Fehlmann, Nouvelles recherches sur le vicus gallo-romain de Lousonna, Vidy/Lausanne. Lousonna 2, CAR 18, 1980. Voir l'article d'ensemble de Ch. Goudineau, Notes sur la céramique à engobe interne rouge-pompéien («Pompejanisch-roten-Platten»). Mélanges de l'École française de Rome 28, 1970, p. 159-186.
- 27 Toutes ces tombes ont malheureusement été mal observées; à Martigny, il s'agit toutefois d'incinérations: J. Lugon, Tombes romaines de Martigny. IAS 25, 1892, p. 50-52, Taf. III. Pour Sierre: S. Peyer, à paraître (note 14), Abb. 128.
- 28 G. Kaenel et S. Favre, La nécropole celtique de Gempnach/Champagny (district du Lac FR). Les fouilles de 1979. ASSPA 66, 1983. Il s'agit en fait d'une pratique reconnue dans des régions fort éloignées du monde celtique.
- 29 S. Peyer, 1980 (note 14) p. 63-64, Abb. 9-11.
- 30 E. Major, Gallische Ansiedelung mit Gräberfeld bei Basel (1940). Notons à la p. 137 que: «von Holzsärgen oder steinernen Einfassungen keine Spur zu bemerken war».
- 31 F. v. Jecklin et C. Coaz, Das vorgeschichtliche Gräberfeld von Darvella bei Truns. IAS n.s. 18, 1916, p. 89-101, spécialement p. 93, Abb. 8, 12 (autre rapport des mêmes auteurs, ibid. 25, 1923, p. 67-77); voir également A. Tanner, Das Latènegräberfeld von Trun-Darvella. Schriften des Seminars für Urgeschichte der Universität Bern 5, 1980. Pour Solduno, ASSP 37, 1946, p. 64 (mentionné par A. Gallay, 1973, note 2, p. 541). Voir en outre Ch. Simonett, Tessiner Gräberfelder (1941) (p. 38, plus spécialement, et pour la continuité de ce rite durant l'époque romaine).
- 32 Voir les études de W.-E. Stöckli, 1975 (note 16) et de J. Graue, 1974 (note 20). La présence de monnaies dans des tombes de La Tène moyenne et finale en Europe celtique, extrêmement rare, est attribuée au contraire à une personne «étrangère» (H. Polenz, Münzen in latènezeitlichen Gräbern Mitteleuropas aus der Zeit zwischen 300 und 50 vor Christi Geburt. Bayer. Vorgeschichtsbl. 47, 1982); le contexte de l'époque augustéenne, et de Sion, est fort différent; nous penchons ici pour la thèse de «romanisation» d'une indigène et de l'adoption du rite de l'obole à Charon.
- 33 D. Van Berchem, Les routes et l'histoire (1982) (en particulier «Du portage au péage. Le rôle des cols transalpins dans l'histoire du Valais celtique» p. 67-78 = reprise d'un article de 1956). G. Kaenel, Saint-Triphon (Ollon, Vaud). Frontière de la civilisation alpine à la fin de La Tène (1er siècle av. J.-C.). Bull. d'études préhistoriques alpines XII, 1982.
- 34 S. Peyer, à paraître (note 14) Abb. 121, 1-2.
- 35 D. Viollier, Fouilles exécutées par les soins du Musée National. III. Fouilles sur le territoire de Conthey (Valais). IAS n. s. 10, 1908, p. 274.
- 36 G. Kaenel, 1982 (note 33).
- 37 Pour le Petit-Chasseur II, voir la publication de M.-R. Sauter, A. Gallay et L. Chaix, 1971 (note 3) p. 35-38. Des habitats ont été reconnus sur la colline de *Saint-Léonard*, à l'est de Sion (une situation proche de celle de *Saint Triphon VD* - note 33) et à *Sembrancher*, sur la route du Grand-Saint-Bernard, où un aspect des fouilles, programmées par le Département d'Anthropologie de l'Université de Genève, permettra sans doute d'aborder cette question.

Fünf Gräber der jüngeren Eisenzeit aus Sion

Bei den Grabungen in Sion-Saint Guérin und Petit-Chasseur kamen neben den steinzeitlichen Strukturen Körpergräber der Latènezeit und aus dem Übergang zur Römerzeit zutage, die aus verschiedenen Friedhöfen stammen müssen: Es handelt sich um Bestattungen zweier Krieger, einer älteren Frau und zweier Kinder. Bemerkenswert ist der Nachweis eines Baumsarges (Grab 1). Die interessantesten Beigaben erbrachte das Frauengrab (Grab 4):

Sie erhielt eine vermutlich aus Südgallien importierte Platte mit 5 (angebrüteten!) Eiern und eine Bronzemünze mit ins Grab. Nach ihrer Ausstattung muss die Frau, ganz zu Beginn der Römerzeit verstorben sein; die Bronzemünze gibt mit 38/37 v. Chr. einen Terminus post quem.

Cinque tombe dell'età del ferro di Sion

Durante gli scavi di Sion-Saint Guérin et Petit-Chasseur sono state scoperte accanto

alle strutture preistoriche delle tombe dell'età del ferro e del periodo di transito all'epoca romana che devono aver appartenuto a cimiteri diversi: si tratta di due tombe di guerrieri, di una di donna anziana e di due di bambini. Notevole la presenza di una cassa di tronco (tomba 1). Le suppellettili più interessanti erano nella tomba femminile (tomba 4): conteneva un piatto importato dalla Francia meridionale con cinque uova (semi-covate!) e una moneta di bronzo. La donna è morta all'inizio dell'epoca romana, ma dopo il 38/37 a. C., data della moneta di bronzo. S.S.

**Amtliche Meldestellen für archäologische
Bodenfunde im Wallis und den angrenzenden
Gebieten**

**Adressé des services archéologiques officiels en
Valais et dans les régions avoisinantes**

Bern	Hans Grütter Archäologischer Dienst Bernstrasse 7A 3005 Bern	031 43 34 54
Genève	Charles Bonnet Bureau cantonal d'archéologie ch. du Bornalet 16 1242 Satigny GE	022 53 16 34 ou 022 53 13 12
Martigny	François Wiblé Direction des fouilles d'Octodurus Case postale 269 1920 Martigny	026 2 65 45
Ticino	Pierangelo Donati Castello Grande 6501 Bellinzona	092 25 42 96
Vaud	Denis Weidmann, Monuments Historiques et Archéologie Place Riponne 10 1005 Lausanne	021 44 72 33
Valais	François O. Dubuis Service des Monuments historiques et Recherches archéologiques Route de Loèche 11 1950 Sion	027 21 68 10

Couverture

Titelbild

Copertina

6 1983 2 archäologie der schweiz
archéologie suisse
archeologia svizzera



»Drachme« de la deuxième phase de monnayage veragre. Dia-
mètre 15,5 mm.

»Drachme« der zweiten Münzserie der Verager.

»Drachme« della seconda serie di monete dei Veragri.

Photographie: Bernard Dubuis, Sion.

Imprimé avec l'appui financier de la Commune de Martigny.

Communes et sites principaux mentionnés dans ce cahier.

